

## COMMUNE DE GACOGNE

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du  
jeudi 4 juin 2020 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Mhère****ORDRE DU JOUR**

- **Routes stratégiques du bois, travaux route de Coulard,**
- **Charte du Parc naturel régional du Morvan,**
- **Contrats électricité**
- **Enfouissement du réseau électrique à l'Huis Gauthereau (Sieeen),**
- **Pouvoir pour déposer plainte au nom de la commune,**
- **Subvention "Amis de l'Hôpital",**
- **Redevance occupation du domaine public par Orange,**
- **Redevance occupation du domaine public par Enedis,**
- **Délégués au Comité des Œuvres Sociales de la Nièvre,**
- **Noms des rues et numéros,**
- **Questions diverses.**

**Etaient présents** : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT, Brigitte HORB, Béatrice KRAWCZYK

Lecture et adoption des compte-rendu des précédentes réunions en date du 19 février 2020 et du 23 mai 2020.

**ROUTES STRATEGIQUES DU BOIS, TRAVAUX ROUTE DE COULARD**

Le maire informe le conseil que l'Etat a octroyé une aide de 30% au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR (qui avait été refusée en 2019). La Région Bourgogne Franche-Comté a lancé un appel à projets avec une enveloppe d'aide de 360 000 €, pour 2020, pour ces travaux. Il s'agit de fonds européens FEADER.

Pour mener à bien ce dossier, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre. Le maire présente une proposition du cabinet AVRE CONSEIL basé à TANNAY, pour un montant d'honoraires de 3,9% du montant des travaux H.T. Le conseil décide à l'unanimité de retenir ce maître d'œuvre.

Il est également décidé de solliciter cette aide européenne en vue réaliser les travaux de réhabilitation et du renforcement de la route de Coulard. Le conseil charge le maire de solliciter l'aide maximale de 50% pour arriver, avec les 30% de l'Etat, à un taux de subvention total de 80%.

**CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN 2020 – 2035**

Une nouvelle charte a été élaborée par le P.N.R. du Morvan en concertation avec la population pour la période 2020-2035. Le maire en rappelle les principaux éléments et la soumet, ainsi que ses annexes et statuts modifiés, au vote du conseil municipal pour approbation afin d'obtenir le classement en parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

La charte est approuvée à la majorité : 8 POUR, 1 CONTRE (M.Cambianica), 2 ABSTENTIONS (O.Tartrat, D.Langlet).

**CONTRAT D'ELECTRICITE**

Le maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune ne sera plus éligible au tarif réglementé de l'électricité. Il nous est fait obligation d'avoir, avant cette date, signé un contrat avec un fournisseur d'électricité. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas participer au groupement de commande des huit syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté et charge le maire de signer un contrat avec notre fournisseur historique, à savoir EDF.

### **ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION A L'HUIS GAUTHEREAU**

Après Le Mont, Rhuère et Le Moulin Granard en 2019, le SIEEEN nous informe qu'il sera amené à moderniser et enfouir le réseau électrique à l'Huis Gauthereau en 2020. Ces travaux réalisés par enfouissement du réseau nous conduisent à remplacer les candélabres de l'éclairage public. Le devis du SIEEEN pour la dépose des candélabres, la fourniture de 5 candélabres à leds, le remplacement de la commande d'éclairage public et les travaux de réseau s'élève à 17 625 € H.T. Après la prise en charge du SIEEEN, il resterait à charge de la commune, la somme de 8 050 €. Le conseil accepte ce devis et se prononcera ultérieurement, après avis de la commission des finances, sur un paiement en une seule fois ou en 12 annuités au taux de 1,5%.

### **POUVOIR POUR DEPOSER PLAINTE AU NOM DE LA COMMUNE**

Comme cela avait déjà été fait en 2016, le conseil donne pouvoir au maire et aux 2 adjoints pour pouvoir déposer plainte au nom de la commune, chaque fois que ses intérêts ou ceux des habitants seront menacés pendant la durée du mandat de 6 ans qui commence.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'HOPITAL »**

Le conseil décide d'octroyer, comme chaque année, une aide à l'association qui a pour but d'organiser les animations pour les résidents de l'EPAHD de LORMES. Il est décidé de réévaluer cette aide à hauteur de 150 € pour 2020.

### **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le conseil donne son accord pour une facturation 2020 au montant maximal soit :

- 1 133 € à ORANGE (réseau téléphonique)
- 212 € à ENEDIS (réseau électrique)

### **DELEGUES AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA NIEVRE**

Sont désignés : Titulaire : Brigitte HORB et suppléante : Béatrice KRAWCZICK

### **NOM DES RUES ET NUMEROS**

Le maire indique que dans la perspective de l'implantation de la fibre, il convient de disposer d'un adressage à la norme AFNOR. Cet adressage sera également utile aux livreurs, aux services de la Poste et aux services de secours. Après une longue discussion, il est procédé à un vote quant au principe d'instaurer cet adressage. Ce principe est accepté à la majorité : 9 votes POUR et 2 CONTRE (O.Tartrat et M. Beaudequin).

Une commission spéciale est créée à cet effet. Elle est composée de A.FERROT, C.GAGNEPAIN, R.RENAULT, O.TARTRAT, G.GODEFROY, M.CAMBIANICA.

Il est acté que la population concernée sera consultée pour la détermination des noms de rues.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **TRAVAUX A LA MAIRIE**

Le maire rappelle qu'il avait été envisagé en 2019 de rénover la mairie (enduits extérieurs, peintures intérieures, éclairage, meuble cadastre et Marianne). La subvention de l'Etat n'avait, alors pas été obtenue. Il informe le conseil que le Sous-Préfet de Cosne et Clamecy vient de nous accorder cette aide au titre de la DETR 2020, à hauteur de 30% des travaux. Ces travaux peuvent donc être programmés en 2020. Ils seront évoqués à la prochaine réunion des travaux.

#### **COMMISSIONS**

Il est fixé la date des réunions de la commission des finances et de celle des travaux au 10 juin prochain.

**Fait à Gâcogne, le 14 juin 2020**  
**Christophe GAGNEPAIN**  
**Maire de Gâcogne**